



COLLOQUE AVEC LA PRESSE du 4 mai 1979

Embargo 4 mai 1979
12 h 00

LES ETRANGERS DANS LA COMMUNE

PROPOS INTRODUCTIFS

de

M. Rolf RASCHEIN, juge fédéral, président de la
Commission fédérale consultative pour le
problème des étrangers (CFE)

* * *

A l'occasion de notre dernier colloque qui a eu lieu le 14 février 1978, nous vous avons présenté un rapport sur les mesures pouvant être mises en oeuvre par les partenaires sociaux - c'est-à-dire les associations d'employeurs et de salariés ainsi que les entreprises - en faveur d'une bonne intégration des étrangers dans la communauté nationale. Nous constatons aujourd'hui que ce rapport a dans l'ensemble été bien accueilli. Nous le devons en particulier à vos reportages et commentaires qui ont largement contribué à mieux faire connaître notre point de vue. Un grand nombre de particuliers, d'entreprises, d'associations professionnelles et d'autres institutions ont répondu à notre appel visant à mettre en pratique nos recommandations dont le but est d'améliorer les relations entre Suisses et étrangers, aussi bien pendant leur travail que durant leurs loisirs. S'il n'est pas possible

d'établir aujourd'hui un bilan de l'impact de nos efforts communs, nous croyons pouvoir affirmer que les résultats enregistrés sont réjouissants et prometteurs.

Le projet qui vous est soumis maintenant vise à sensibiliser les communes qui peuvent contribuer dans une large mesure à rendre plus harmonieuse et plus fructueuse la vie en commun des autochtones et des immigrants.

Aperçu de l'activité de la commission

Permettez-moi, avant d'aborder le thème important "LES ETRANGERS DANS LA COMMUNE", de vous exposer brièvement l'activité déployée par la CFE au cours des 15 mois écoulés.

La commission se réunit en général deux fois par année en séance plénière. Elle y examine les sujets étudiés au sein de nos trois groupes de travail permanents ainsi que du bureau exécutif et procède à un tour d'horizon des problèmes importants en suspens.

Lors de sa séance de mai 1978, la commission plénière a arrêté sa prise de position à l'égard de la ratification par la Suisse de la Charte sociale européenne. Elle est arrivée à la conclusion que rien ne s'opposait, du point de vue de la législation sur les étrangers, à une telle ratification. La majorité des membres de la commission se sont prononcés en faveur de l'adhésion de notre pays à cet instrument multilatéral.

La séance de l'automne dernier était consacrée à l'examen du projet "LES ETRANGERS DANS LA COMMUNE", à une discussion relative au projet de loi sur les étrangers et à la présentation du programme d'information audio-visuel "Nous tous en Suisse".

Outre la préparation des affaires traitées en séances plénières, le bureau exécutif a en particulier abordé des problèmes concernant l'acquisition de la nationalité suisse, le statut des saisonniers, le travail clandestin et l'inté-

gration sociale des réfugiés. Il s'est d'autre part prononcé sur la réglementation en matière d'admission des travailleurs étrangers en 1978/79 et a élaboré une étude sur la notion de rapport équilibré entre le chiffre de la population suisse et celui de la population étrangère résidente. Cette étude est destinée avant tout aux députés des Chambres fédérales qui sont actuellement saisis du projet de loi sur les étrangers.

Les trois groupes de travail étudient présentement les thèmes suivants:

- aspects culturels du problème des étrangers,
- brochures d'information à l'intention des étrangers désirant prendre un emploi en Suisse ou qui viennent d'être admis en Suisse,
- problèmes spécifiques de la seconde génération d'étrangers.

Signalons par ailleurs les rencontres organisées deux fois par années par la commission à l'intention d'une part des associations d'étrangers et d'autre part des communautés cantonales, communales et régionales de travail pour les problèmes des étrangers. Un comité de coordination réunissant des délégués de la CFE et de l'IGSA - organisation qui regroupe des communautés de travail et des centres de contact ainsi que des services d'aide sociale et de consultation - s'efforce depuis deux ans d'intensifier le travail pratique d'intégration.

Relevons enfin l'activité des collaborateurs de notre secrétariat comme aussi des membres de la commission. Ils s'efforcent de soutenir au mieux toutes les initiatives en faveur d'une meilleure intégration des étrangers, en participant à des colloques, des journées d'étude et autres séminaires mis sur pied par des organisations relevant des Eglises, des services sociaux de droit privé ou public, des associations féminines et d'étrangers ainsi que par de nombreuses autres institutions.

Le projet "LES ETRANGERS DANS LA COMMUNE"

Venons-en maintenant au but principal de la rencontre de ce jour. C'est en 1975 que la CFE a institué un groupe de travail ad hoc chargé de l'examen de mesures en vue d'encourager l'intégration sociale des étrangers dans les villes et les communes. Ce groupe de travail comprend, outre des membres de la CFE, des représentants de la Conférence suisse des institutions d'assistance publique, de l'Union des villes suisses, de l'Association des communes suisses, de la Fédération suisse des bourgeoisies, des communautés de travail pour les problèmes des étrangers et des centres de contact pour Suisses et étrangers. Le projet "LES ETRANGERS DANS LA COMMUNE" constitue l'une de ses principales réalisations. Tout en tenant compte des vœux exprimés par les associations d'étrangers, le projet se fonde sur l'idée que les mesures visant à promouvoir l'intégration sociale des étrangers doivent être mises en œuvre avant tout là où Suisses et étrangers cohabitent, c'est-à-dire dans les communes. Il prend également en considération le fait que les communes portent une responsabilité particulière à l'égard de la population étrangère qui représente aujourd'hui encore 1/7 de l'ensemble de la population de résidence. Le manuel "LES ETRANGERS DANS LA COMMUNE" montre comment les autorités communales pourraient assumer, d'une façon encore plus systématique et appropriée, leur responsabilité à l'égard des étrangers. Il comporte aussi une série de suggestions pratiques sur la manière de résoudre les problèmes concrets que pose la présence des étrangers. Aucun effort ne devrait en particulier être ménagé pour réaliser une bonne intégration des jeunes étrangers (seconde génération). Il n'en va pas seulement de l'intérêt des étrangers, mais également de nos propres intérêts et de ceux de notre pays dont la prospérité dépend largement de la bonne entente entre les différents groupes de sa population. Nous sommes persuadés que notre message sera entendu, d'autant plus qu'une enquête menée il y a trois ans a montré que les communes et les villes attachent une grande importance aux problèmes soulevés.

MM. de Torrenté et Freiburghaus vont vous exposer plus en détail le projet "LES ETRANGERS DANS LA COMMUNE". Permettez-moi simplement encore de remercier les membres du groupe de travail de leur excellente réalisation. Un merci spécial va à M. de Torrenté ainsi qu'à M. Ryter qui, en collaboration avec le secrétariat, a assumé l'essentiel du travail de rédaction. Je me dois enfin d'exprimer ma vive reconnaissance aux associations des villes, communes et bourgeoisies pour leur aide précieuse, tant au niveau de l'élaboration que de la diffusion du manuel.

* * *